



DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

RÉSIDENTS HORS SAINT-GENEST-LERPT

Année scolaire :/.....

ENFANT Nom : Prénom :
ADRESSE :
Date de naissance : Classe :

MÈRE Nom Prénom :
Adresse (si différente) :
N° de téléphone :
Lieu de travail :
Horaire :

PÈRE Nom Prénom :
Adresse (si différente) :
N° de téléphone :
Lieu de travail :
Horaire :

ÉCOLE SOLLICITÉE : Groupe Pasteur
Route de Montbrison
 Maternelle Primaire

ÉCOLE DE RÉSIDENCE :

INFORMATIONS

Le maire de la Commune peut s'opposer à la dérogation s'il existe dans la commune de résidence des solutions permettant la garde et la restauration de l'enfant.

La commune de Saint Genest Lerpt dispose :

- d'un service périscolaire/garderie de 7h20 à 8h30, de 11h30 à 12h15 et de 16h30 à 18h30,
- d'un restaurant scolaire pour le temps de midi,
- d'un service assistantes maternelles,
- d'un service de transport scolaire.

Pour tous renseignements :

Service Affaires scolaires ☎ 04 77 50 51 83

MOTIF DÉROGATOIRE

- Raisons professionnelles des parents**
Les 2 parents doivent exercer une activité professionnelle qui ne leur permet pas de récupérer l'enfant aux heures d'entrée ou de sortie d'école
- Affectation de l'enfant en classe spécialisée**
- L'enfant a des frères ou sœurs scolarisés dans la commune sollicitée pour un des motifs précédents**

Justifications particulières de la demande

.....
.....
.....
.....

Les indications ci-dessus valent attestation sur l'honneur du parent signataire

Date et signature :

Décision du Maire de la commune de résidence

- Accordée (l'acceptation d'une dérogation dans une commune extérieure entraîne pour la commune de résidence une participation financière)
- Refusée - Motif :

Le Maire ou l'Adjoint(e) déléguée

Décision du Maire de la commune d'accueil

- Accordée
- Refusée - Motif :

Le Maire ou l'Adjoint(e) déléguée